

DANS LA PRESSE

Les indiscrets

Le conseil de territoire va parler urbanisme

Les 90 conseillers territoriaux du pays d'Aix examineront 72 rapports dont 37 pour avis et 4 pour information, ce soir, à partir de 17 heures, à l'espace Aixagone de Saint-Cannat. Au cours de la séance, un volet important sera consacré à l'urbanisme (15 rapports). En effet, depuis le 1^{er} janvier 2018, la gestion des PLU communaux relève de la compétence de la Métropole, en attendant l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi). Si la Métropole est compétente en matière de documents d'urbanisme, il était prévu que les compétences non transférées par les communes aux EPCI continueraient d'être exercées par celles-ci jusqu'au 1er janvier 2018. Cette situation transitoire a donc pris fin. La Métropole Aix-Marseille-Provence, désormais compétente, dispose d'un statut particulier fixant des compétences propres au conseil de la Métropole et aux Conseils de territoire. Un régime transitoire de délégation automatique de compétences, mis en place jusqu'au 31 décembre 2019, permet de déléguer certaines prérogatives du conseil de la Métropole aux conseils de territoire, afin de garantir la proximité de l'action publique.

Aller à l'essentiel pour aller plus loin.

Il est nécessaire de généraliser la simplification administrative sur tous les territoires, la multiplication des structures locales entraîne la multiplication des acteurs locaux.

Compétences éparpillées çà et là, multiplication des interlocuteurs, manque de coordination des actions, nouvelle structure par-ci...dérogations par là, entraînent un véritable manque de lisibilité.

La complexité même de cet article montre Ô combien il est nécessaire de réduire les différentes strates administratives et de mutualiser les compétences.

Aller à l'essentiel c'est aller plus loin, vers plus d'efficacité, pour une meilleure lisibilité et une réduction des coûts.

Mohamed LAQHILA
Député des Bouches-du-Rhône